



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits humains

Question écrite n° 131618

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la banque publique de sang de cordon de la maternité régionale de Nancy. Prévue depuis longtemps, l'ouverture de cette banque semble tarder suite à un blocage administratif, et aucune date précise n'a pour l'heure été avancée. Il lui rappelle que la loi de bioéthique du 7 juillet 2011 reconnaît le sang de cordon comme un tissu salvateur aux vertus thérapeutiques avérées, alors qu'il était considéré jusque-là comme un déchet opératoire. Le sang de cordon constitue aujourd'hui une alternative aux greffes de moelle osseuse dès lors qu'il y a urgence ou incompatibilité de la moelle osseuse à greffer. C'est pourquoi le nombre de greffes de sang de cordon a quadruplé entre 2003 et 2008. Eu égard à ces constats, le développement de banques publiques permettant de stocker le sang de cordon apparaît comme un enjeu majeur dans le traitement de maladies sanguines, osseuses, génétiques, et du système immunitaire, notamment chez les enfants. Il lui demande où en est le dossier spécifique à la maternité régionale de Nancy.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131618

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2670

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)